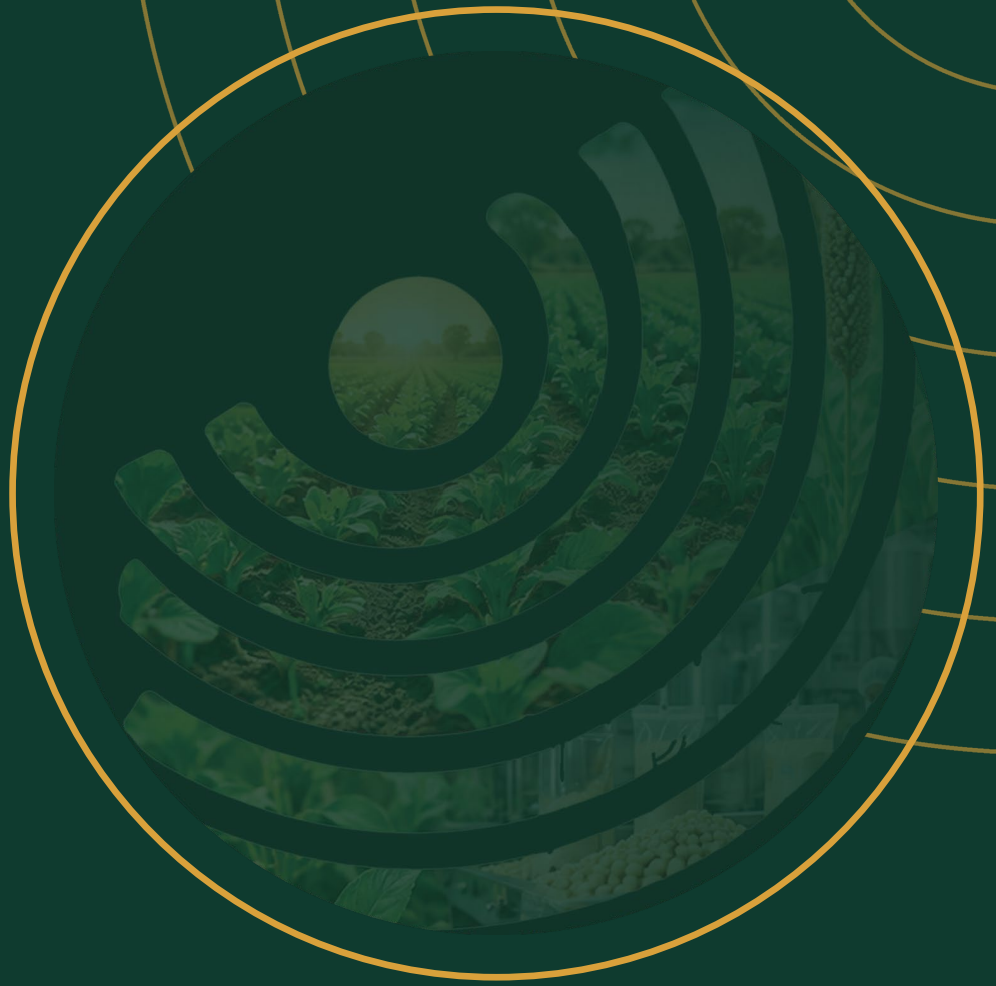
DOCUMENT OFFICIEL DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Un pays-carrefour · Des ressources à transformer · Des secteurs porteurs



Ministère du Commerce et de l'Industrie

ANPIPS

OIM ONU MIGRATION



Au cœur de l'Afrique, carrefour d'un bassin de plus de 500 millions d'habitants

6,9 %

Croissance du PIB réel en 2025

INS, Comptes Économiques de la Nation 2025

12 354 milliards

FCFA de produit intérieur brut, 2025

INS, CEN 2025

28,6 millions

d'habitants, projection 2026

INS, projections issues du RGPH 2012

68,2 %

de la population a moins de 25 ans

INS, projections démographiques 2026

582,7 milliards

FCFA agréés à l'investissement en 2025

ANPIPS, statistiques du Guichet Unique, août 2026

≈ 1 mois

Délai total moyen constaté, du dépôt de la demande d'agrément au Code des Investissements à son obtention

ANPIPS, délais observés, août 2026

Investir au Niger, terre d'opportunité et de prospérité.



M. Abdoulaye SEYDOU

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Livre du Président de la République, « Ma vision pour un Niger véritablement indépendant et prospère » · Programme de la Refondation de la République (PRR) 2025-2029.

Le Niger est un carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au Sud du Sahara, avec un positionnement charnière entre le Maghreb et l'Afrique Occidentale et Centrale. Membre de la Confédération des États du Sahel (AES), de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), il est frontalier du Nigeria, pays le plus peuplé du continent, avec lequel il partage 1 500 km de frontière. Cette géographie fait de notre pays une porte d'entrée vers plusieurs centaines de millions de consommateurs.

Le Niger a une tradition multiséculaire d'échanges économiques, sociaux et culturels aussi bien avec les pays de l'Afrique subsaharienne qu'avec les pays du Maghreb, datant de l'ère du Commerce Caravanier, reliant depuis la nuit des temps les régions du Nord et du Sud du Grand Sahara.

Sur le plan économique, le Niger a progressé de 6,9 % en 2025. La balance commerciale des biens est revenue à l'équilibre, avec un léger excédent, grâce aux exportations de pétrole brut acheminées par l'oléoduc Niger-Bénin. Les investissements agréés au Code des Investissements ont plus que doublé en un an, pour atteindre 64 projets et 582,7 milliards de FCFA. Derrière ces chiffres, il y a une population de 28,6 millions d'habitants dont 68,2 % ont moins de 25 ans : un marché intérieur jeune, en expansion, et une génération qui attend des emplois.

Sous l'impulsion de Son Excellence le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, Président de la République, Chef de l'État, et sous le leadership de Son Excellence Monsieur Ali Mahamane Lamine Zeine, Premier Ministre, le Niger s'est résolument engagé dans une dynamique de transformation économique et structurelle, portée par la vision de souveraineté nationale.

Investir au Niger, terre d'opportunité et de prospérité.



M. Abdoulaye SEYDOU

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Notre pays dispose, à cet égard, d'atouts considérables. Ses importantes ressources naturelles, ses potentialités agricoles, pastorales et énergétiques, son potentiel industriel, la jeunesse de sa population ainsi que sa position géographique au cœur du Sahel constituent autant de leviers pour accélérer son développement.

La valorisation effective de ces atouts exige une mobilisation accrue des investissements et une forte implication du secteur privé national et international.

C'est dans cette perspective que le présent document est conçu comme un instrument de promotion économique et de communication à destination des investisseurs, des opérateurs économiques, des partenaires techniques et financiers ainsi que de la diaspora nigérienne. Il vise à présenter l'environnement des affaires, les secteurs porteurs, les opportunités d'investissement ainsi que les perspectives de partenariat qu'offre notre pays.

J'invite, à cet effet, les investisseurs nationaux et internationaux, les institutions financières, les entreprises, les partenaires au développement et les membres de la diaspora à saisir les opportunités offertes par notre pays et à s'inscrire dans une dynamique de coopération mutuellement bénéfique.

Le Gouvernement demeure engagé à poursuivre les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires, à la promotion de la production nationale et à la consolidation d'un cadre favorable aux investissements productifs, créateurs de richesses et d'emplois.

Je vous souhaite une excellente lecture et formule le vœu que cette publication ouvre la voie à des initiatives concrètes et à des investissements porteurs de progrès pour le Niger.

Investir au Niger, terre d'opportunité et de prospérité.

Sommaire



01	Le Niger en chiffres	6
02	Pourquoi le Niger	10
03	Accès aux marchés	20
04	Le cadre juridique d'investissement	24
05	Les principaux secteurs porteurs	35
06	Obtenir l'agrément au Code des Investissements	48
07	Vos interlocuteurs institutionnels	51

01

Le Niger en chiffres

Données générales



Territoire et population

SUPERFICIE

1 267 000 km²

Pays enclavé, sept frontières · capitale : Niamey

MONNAIE

Franc CFA

Monnaie commune de l'UEMOA · 1 euro = 655,957 FCFA

POPULATION

28 581 601 hab.

INS, projection 2026 issue du RGPH 2012

MOINS DE 25 ANS

68,2 %

INS, projections démographiques 2026

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

3,9 % par an

Taux intercensitaire 2001-2012 · INS, projections démographiques 2026

TAUX D'URBANISATION

16,2 %

INS, RGPH 2012, dernier recensement disponible

Sources : INS (Institut National de la Statistique), Comptes Économiques de la Nation (CEN) 2025 · INS, projections démographiques 2026 · INS, Bulletin IHPC de décembre 2025 · INS, commerce extérieur 2025 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · cadrage macroéconomique national 2025, communiqué par l'INS · ANPIPS (Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques), statistiques du Guichet Unique, août 2026.

Économie et finances publiques

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT NOMINAL

12 354 milliards

de FCFA · INS, Comptes Économiques de la Nation 2025

CROISSANCE DU PIB RÉEL

6,9 %

2025, après 8,3 % en 2024 · INS, CEN 2025

PIB PAR HABITANT

448 900 FCFA

INS, calcul sur CEN 2025 et population 2025

STRUCTURE DU PIB

47,4 · 19,0 · 33,6 %

Primaire · secondaire · tertiaire · INS, CEN 2025

INFLATION, MOYENNE ANNUELLE

−4,7 %

INS, indice des prix à la consommation, décembre 2025

FINANCES PUBLIQUES

−2,5 % du PIB

Solde global 2025 · dette extérieure 25,7 %, intérieure 22,2 % du PIB · cadrage macroéconomique, via l'INS

Sources : INS (Institut National de la Statistique), Comptes Économiques de la Nation (CEN) 2025 · INS, projections démographiques 2026 · INS, Bulletin IHPC de décembre 2025 · INS, commerce extérieur 2025 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · cadrage macroéconomique national 2025, communiqué par l'INS · ANPIPS (Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques), statistiques du Guichet Unique, août 2026.

Échanges, investissement et accès aux services

EXPORTATIONS DE BIENS

1 234,6 milliards

2025, après 691,6 milliards en 2024 · INS

IMPORTATIONS DE BIENS

1 230,7 milliards

2025, après 963,8 milliards en 2024 · INS

SOLDE DES BIENS

+3,9 milliards

2025, après −272,2 milliards en 2024 · INS

PÉTROLE BRUT

89,0 %

des exportations de biens en 2025, soit 1 098,3 milliards FCFA · INS

CODE DES INVESTISSEMENTS

64 agréments

accordés en 2025, pour 582,7 milliards FCFA · ANPIPS, Guichet Unique, août 2026

ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ ET À L'EAU POTABLE

22,5 % · 10,6 %

Ménages abonnés à l'électricité (INS, 2023) · service optimal d'eau potable (PROSEHA 2022) ; rural : 4,6 % et 3,9 %

Sources : INS (Institut National de la Statistique), Comptes Économiques de la Nation (CEN) 2025 · INS, projections démographiques 2026 · INS, Bulletin IHPC de décembre 2025 · INS, commerce extérieur 2025 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · cadrage macroéconomique national 2025, communiqué par l'INS · ANPIPS (Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques), statistiques du Guichet Unique, août 2026.

02

Pourquoi le Niger



Pourquoi le Niger

UNE CROISSANCE SOUTENUE

La croissance du produit intérieur brut réel s'est établie à **6,9 % en 2025**, pour un PIB nominal de **12 354 milliards de FCFA** et un PIB par habitant de 448 900 FCFA. Quatre branches sont les plus dynamiques : les transports et l'entreposage (+26,3 %), les industries extractives (+22,9 %), la construction (+9,9 %) et l'éducation (+9,0 %). La structure du PIB demeure celle d'une économie primaire : **primaire 47,4 %, secondaire 19,0 %, tertiaire 33,6 %**.

UN MARCHÉ INTÉRIEUR JEUNE ET EN EXPANSION

La population est projetée à **28 581 601 habitants** en 2026, avec un taux de croissance de **3,9 % par an** (taux intercensitaire 2001-2012) et **68,2 % de moins de 25 ans**. Il s'agit d'une projection établie à partir du recensement de 2012 ; le dénombrement du cinquième recensement est prévu en décembre 2026. Le taux d'urbanisation, de **16,2 %** au recensement de 2012, est l'un des plus bas d'Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine est devant le pays, non derrière lui.

Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, projections démographiques 2026 · INS, Bulletin IHPC décembre 2025 · INS, commerce extérieur 2025.

Pourquoi le Niger

UNE DÉSINFLATION MARQUÉE

L'indice harmonisé des prix à la consommation recule de **4,7 % en moyenne annuelle en 2025**, après une hausse de 9,1 % en 2024, dans une union monétaire dont la monnaie commune est rattachée à l'euro à parité fixe. Pour un investisseur, l'ancrage monétaire garantit la lisibilité du change sur la durée d'un plan d'affaires ; la baisse des prix, encore observée début 2026, invite à retenir des hypothèses prudentes sur les prix de vente.

UNE BALANCE COMMERCIALE REVENUE À L'ÉQUILIBRE

Les exportations de biens atteignent **1 234,6 milliards de FCFA** en 2025, contre 691,6 milliards en 2024, et les importations 1 230,7 milliards, soit un solde des biens redevenu excédentaire de **3,9 milliards**, après un déficit de 272,2 milliards en 2024. Le basculement est porté par les exportations de pétrole brut acheminées par l'oléoduc Niger-Bénin.

Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, projections démographiques 2026 · INS, Bulletin IHPC décembre 2025 · INS, commerce extérieur 2025.

Pourquoi le Niger



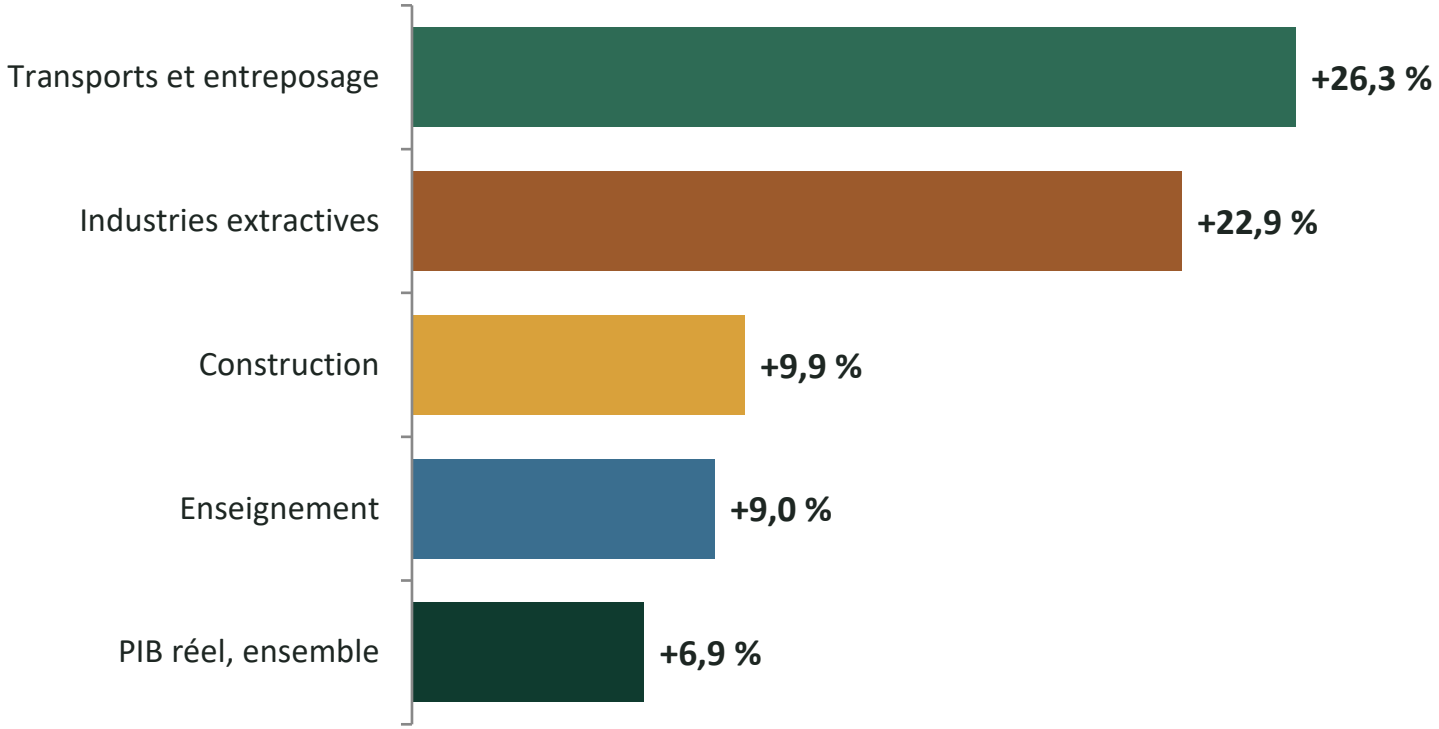
Des ressources à transformer · Son Excellence le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, Président de la République, Chef de l'État, reçoit un échantillon de yellow cake, concentré d'uranium produit au Niger, sur le site de la SOMAÏR, à Arlit, le 14 novembre 2025.



Des ressources mises en production · Son Excellence Monsieur Ali Mahaman Lamine Zeine, Premier Ministre, lance les activités de l'amont pétrolier des blocs de Bilma et R567 confiés à la SONIDEP, à Haïdara (Diffa), le 22 juin 2024.

Photographies : Ministère du Commerce et de l'Industrie ; Agence Nigérienne de Presse (ANP).

Branches les plus dynamiques en 2025 · croissance en volume



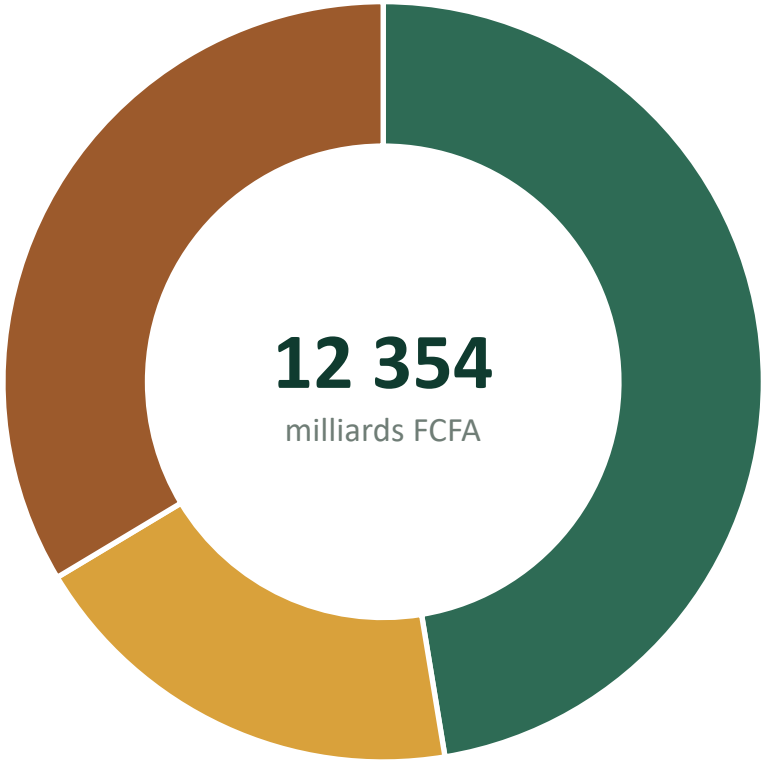
INS, Comptes Économiques de la Nation 2025. Croissances en volume, hors effet prix ; les industries extractives regroupent les mines et le pétrole brut.

+26,3 %

Les flux sont en tête de la croissance. Transports et entreposage, industries extractives et construction : les branches qui acheminent, extraient et bâtissent sont les plus dynamiques en 2025.

Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, Bulletin des statistiques du commerce extérieur, n° 01, mars 2026 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · INS, enquête TIC 2025 · ARCEP, rapport 2025.

Structure du PIB en 2025



47,4 % Primaire

19,0 % Secondaire

33,6 % Tertiaire

INS, CEN 2025, tableau annexe 4 : parts de la valeur ajoutée totale (le primaire pèse 45,9 % du PIB). Rapporté au PIB, l'agropastoral pèse 43,3 % (agriculture 35,1 %, élevage 8,2 %).

Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, Bulletin des statistiques du commerce extérieur, n° 01, mars 2026 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · INS, enquête TIC 2025 · ARCEP, rapport 2025.

Le commerce extérieur bascule en 2025 · milliards FCFA

1 234,6

Exportations 2025 · 691,6 en 2024

1 230,7

Importations 2025 · 963,8 en 2024

+3,9

Solde 2025, après −272,2 en 2024

COMPOSITION DES EXPORTATIONS DE BIENS, 2025



Pétrole brut	**89,0 %**
Produits raffinés	**3,6 %**
Or	**3,3 %**
Bétail, oignon, niébé	**1,6 %**
Autres	**2,5 %**

INS, Bulletin des statistiques du commerce extérieur, n° 01, mars 2026. Importations 2025 : produits alimentaires 471,2 milliards (38,3 %), dont riz 249,2 ; biens d'équipement 305,9 ; produits pharmaceutiques 123,7.

Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, Bulletin des statistiques du commerce extérieur, n° 01, mars 2026 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · INS, enquête TIC 2025 · ARCEP, rapport 2025.

Ce que cela signifie pour l'investisseur

89,0 %

Le pays exporte une matière brute et importe des produits finis, y compris alimentaires et pharmaceutiques. L'écart entre 1 098,3 milliards de brut exporté et 44,7 milliards de produits raffinés, comme l'écart entre 43,3 % de PIB agropastoral et 1,6 % d'exportations agricoles, met en évidence un important potentiel de valorisation des ressources nationales, encore insuffisamment exploité.

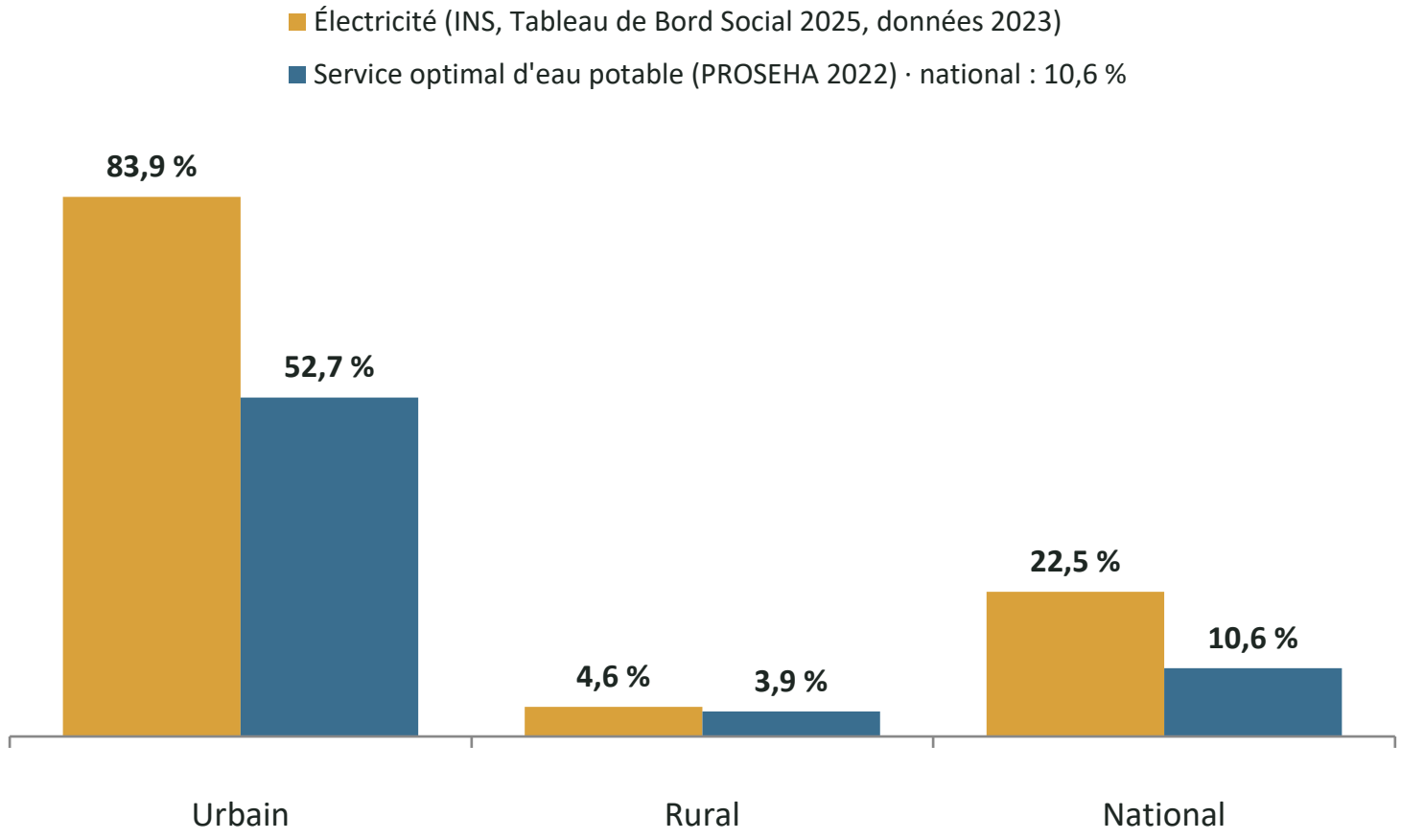


Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, Bulletin des statistiques du commerce extérieur, n° 01, mars 2026 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · INS, enquête TIC 2025 · ARCEP, rapport 2025.

Accès aux services essentiels

4,6 %

La demande intérieure est à équiper. L'accès à l'électricité en milieu rural mesure le marché de l'énergie décentralisée, du pompage solaire et du service de l'eau.



Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, Bulletin des statistiques du commerce extérieur, n° 01, mars 2026 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · INS, enquête TIC 2025 · ARCEP, rapport 2025.

Le numérique et les télécommunications en 2025

18,1 millions

d'abonnés à la téléphonie mobile · ARCEP, 2025

84,2 %

des ménages équipés en téléphonie mobile, 5 % en informatique · INS, enquête TIC 2025

317,46 milliards

FCFA de chiffre d'affaires des communications électroniques · ARCEP, 2025

306,5 milliards

FCFA dépensés en TIC par les ménages · INS, enquête TIC 2025

Deux autorisations délivrées le 8 octobre 2025 par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP) permettent de doubler en fibre optique les corridors Niamey-Dosso-Gaya-Bénin et Dosso-Konni-Nigeria (diapositive 23).

Sources : INS, Comptes Économiques de la Nation 2025 · INS, Bulletin des statistiques du commerce extérieur, n° 01, mars 2026 · INS, Tableau de Bord Social 2025 · enquête PROSEHA 2022 · INS, enquête TIC 2025 · ARCEP, rapport 2025.

03

Accès aux marchés

Un pays-carrefour au cœur de l'Afrique



Accès aux marchés



Le Niger, 1 267 000 km² et sept frontières, est le pivot territorial de la Confédération des États du Sahel (AES). Son accès au marché se lit par ses appartenances économiques et par ses corridors.

500 millions
de consommateurs dans le bassin de marché régional

70 millions
d'habitants dans l'espace de la Confédération des États du Sahel

1 500 km
de frontière commune avec le Nigeria, pays le plus peuplé du continent

Plusieurs ports
de transit, dont Lomé, Cotonou et Tema

Plusieurs axes
vers le Nigeria, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte

Carte schématique du bassin de marché régional (fond Natural Earth), hors échelle, sans valeur juridique. Appartenances : Confédération des États du Sahel, UEMOA, Zone de libre-échange continentale africaine, OMC, COMCEC.

Accès aux marchés

UN MARCHÉ RÉGIONAL DE PLUS DE 500 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Situé au carrefour de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord, le Niger offre un accès à un bassin de marché de plus de 500 millions d'habitants, couvrant l'Afrique de l'Ouest, le Maghreb et l'Afrique centrale, ainsi que les espaces d'intégration économique auxquels ces pays appartiennent (Nations Unies, World Population Prospects 2024). Cette situation constitue un atout majeur pour les activités de production, de transformation et de commercialisation à vocation régionale.

DES CORRIDORS D'ACCÈS

Grâce à sa position géographique au cœur du Sahel, le Niger dispose de plusieurs axes de desserte lui permettant de se connecter aux principaux ports de transit de la sous-région (Lomé, Cotonou, Tema), au marché du Nigeria et aux marchés d'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Égypte). Ces corridors constituent des infrastructures stratégiques pour faciliter les échanges commerciaux, sécuriser les chaînes d'approvisionnement et renforcer la compétitivité des entreprises implantées dans le pays.

Carte schématique du bassin de marché régional (fond Natural Earth), hors échelle, sans valeur juridique. Appartenances : Confédération des États du Sahel, UEMOA, Zone de libre-échange continentale africaine, OMC, COMCEC.

Accès aux marchés

LA CONFÉDÉRATION DES ÉTATS DU SAHEL

Le Niger, le Mali et le Burkina Faso forment, depuis la Charte du Liptako-Gourma du 16 septembre 2023, une alliance devenue Confédération par le traité signé à Niamey le 6 juillet 2024 : un espace de plus de 70 millions d'habitants (Nations Unies, 2024), où circulent librement les personnes et les marchandises. La première Foire commerciale de l'AES, tenue à Niamey en décembre 2025, a réuni plus de 1 000 exposants (Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger, CCIN).

DES CORRIDORS BIENTÔT DOUBLÉS EN FIBRE OPTIQUE

Deux autorisations délivrées le 8 octobre 2025 (ARCEP) permettent de doubler en fibre optique les corridors Niamey-Dosso-Gaya-Bénin et Dosso-Konni-Nigeria. Le corridor numérique suivra le tracé du corridor physique : un argument pour l'entreposage, les services au fret et les plateformes de paiement.

Carte schématique du bassin de marché régional (fond Natural Earth), hors échelle, sans valeur juridique. Appartenances : Confédération des États du Sahel, UEMOA, Zone de libre-échange continentale africaine, OMC, COMCEC.

04

Le cadre juridique d'investissement



Le Code des Investissements

Le Code des Investissements, issu de la loi n° 2014-09 du 16 avril 2014 modifiée en dernier lieu par l'ordonnance n° 2025-04 du 3 février 2025, organise deux régimes en vigueur et prévoit un régime de zones franches dont les textes d'application sont en cours d'élaboration. L'agrément est délivré par le guichet unique de l'ANPIPS (diapositive 49) ; les avantages de chaque texte sont synthétisés en diapositive 31.

RÉGIME	SEUIL D'INVESTISSEMENT	EMPLOI MINIMUM	DURÉE DES AVANTAGES
Promotionnel	25 millions à moins de 2 milliards FCFA (art. 27)	5 emplois si l'investissement est inférieur ou égal à 100 millions FCFA ; 10 emplois au-delà	6 ans, phase de réalisation de 36 mois incluse (art. 28)
Conventionnel	2 milliards FCFA et plus (art. 29)	20 emplois permanents	7 ans, phase d'investissement de 3 ans au plus (art. 30)
Zones franches et points francs	–	–	Textes d'application en cours d'élaboration

Sources : ANPIPS, Recueil des dispositions en vigueur de la loi n° 2014-09 (2 janvier 2026), articles 27 à 31 · loi n° 2018-40 du 5 juin 2018 (art. 2, 8, 11, 40 à 44, 50, 52, 57, 64) · ordonnance n° 2026-11 du 25 février 2026. Synthèse de lecture ; chaque projet est qualifié par l'Agence ou par l'autorité contractante.

Le régime des contrats de partenariat public-privé

La loi n° 2018-40 du 5 juin 2018 portant régime des contrats de partenariat public-privé, modifiée par les ordonnances n° 2024-50 du 23 octobre 2024 et n° 2026-11 du 25 février 2026, et son décret d'application n° 2018-765/PRN/MF du 2 novembre 2018 organisent la participation du secteur privé au financement, à la construction, à l'entretien, à l'exploitation ou à la gestion des ouvrages, équipements et biens immatériels nécessaires au service public. Le régime s'applique à tous les secteurs ; pour l'énergie, le pétrole, les mines et les télécommunications, il s'applique dans le respect de la loi spécifique (art. 2).

MODALITÉ	DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2018-40 MODIFIÉE
Rémunération et financement (art. 8)	Trois modes de rémunération : les recettes payées par les usagers du service ; des loyers versés par la personne publique pendant toute la durée du contrat, liés à des objectifs de performance ou à la disponibilité des ouvrages ; ou le paiement par les usagers avec participation de la personne publique. Le financement est intégralement privé, conjoint avec l'autorité contractante ou apporté par un organisme tiers.

Sources : ANPIPS, Recueil des dispositions en vigueur de la loi n° 2014-09 (2 janvier 2026), articles 27 à 31 · loi n° 2018-40 du 5 juin 2018 (art. 2, 8, 11, 40 à 44, 50, 52, 57, 64) · ordonnance n° 2026-11 du 25 février 2026. Synthèse de lecture ; chaque projet est qualifié par l'Agence ou par l'autorité contractante.

Le régime des contrats de partenariat public-privé

MODALITÉ	DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2018-40 MODIFIÉE
Accès à un projet	Appel d'offres sur les projets inscrits au Programme d'investissement public et identifiés comme partenariats, après étude de faisabilité et avis de soutenabilité budgétaire du Ministère chargé des Finances. Offre spontanée (art. 40 à 43) : l'opérateur réalise l'étude de faisabilité et présente un dossier complet ; les avis du Ministère chargé des Finances et de la Structure d'Appui interviennent dans les 90 jours ouvrables, puis le Premier Ministre autorise la négociation. Depuis l'ordonnance n° 2026-11, l'offre spontanée est ouverte aux projets d'éducation, de santé, d'énergie, d'agriculture, d'élevage et d'hydraulique, même rémunérés par un paiement public. Entente directe (art. 44 nouveau) en cas d'urgence impérieuse ou d'opérateur unique, pour dix ans au plus.
Garanties du cocontractant	Un régime fiscal, financier et comptable « spécifique, fixe et stable » (art. 57) ; les impôts et taxes créés après la signature ne s'appliquent pas au contrat (art. 64) ; le contrat fixe le partage des risques, la rémunération, l'annexe fiscale et le recours à l'arbitrage (art. 11) ; en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, une indemnité couvre les charges exposées et le manque à gagner (art. 50) ; les litiges d'exécution relèvent des juridictions nigériennes ou d'une instance arbitrale (art. 52). Le porteur d'une offre spontanée s'engage à réserver une part significative de l'emploi à la main-d'œuvre locale et à favoriser le transfert de technologie et la sous-traitance nationale (art. 41 nouveau).

Sources : ANPIPS, Recueil des dispositions en vigueur de la loi n° 2014-09 (2 janvier 2026), articles 27 à 31 · loi n° 2018-40 du 5 juin 2018 (art. 2, 8, 11, 40 à 44, 50, 52, 57, 64) · ordonnance n° 2026-11 du 25 février 2026. Synthèse de lecture ; chaque projet est qualifié par l'Agence ou par l'autorité contractante.

Les avantages fiscaux et douaniers des contrats de partenariat, et les projets qui y sont ouverts.

LOI N° 2018-40, CHAPITRE X

PHASE

Conception et réalisation

Exonération totale des droits et taxes perçus par l'État, TVA comprise, sur les prestations, travaux et services concourant directement à la réalisation du projet ; enregistrement gratuit des conventions et actes du projet (art. 59). Matériels, équipements, matières premières, pièces détachées et fournitures destinés au projet exonérés des droits et taxes à l'importation, hors centimes additionnels communaux, prélèvements communautaires de l'Union Africaine, de l'AES et de l'UEMOA, redevance statistique et taxe OHADA (art. 60 nouveau) ; admission temporaire des engins et véhicules de chantier (art. 61).

PHASE

Exploitation et gestion

Exonération de l'impôt minimum forfaitaire pendant deux, cinq ou sept ans selon que la durée du contrat est inférieure ou égale à cinq ans, comprise entre cinq et quinze ans ou supérieure à quinze ans ; exonération totale de la taxe professionnelle et de la taxe immobilière pendant toute la durée du contrat ; réduction de 50 % des droits et taxes sur les carburants et sources d'énergie des installations fixes, dans la limite d'un contingent annuel (art. 64) ; report des déficits jusqu'au cinquième exercice (art. 66).

Sources : loi n° 2018-40 du 5 juin 2018 (art. 59 à 66) · ordonnance n° 2026-11 du 25 février 2026 (art. 60 nouveau) · décret n° 2018-765/PRN/MF du 2 novembre 2018 (art. 3, 5 et 6) · fiches de projet du Ministère du Commerce et de l'Industrie et des ministères sectoriels, octobre 2026.

Qui fait quoi dans un contrat de partenariat

1 → 2 → 3 → 4

Autorité contractante

État, collectivité territoriale, établissement public ou société d'État : identifie le projet, établit sa fiche de projet et conduit la procédure (décret n° 2018-765, art. 5 et 6).

Structure d'Appui au Partenariat Public-Privé (ANPIPS)

Valide les évaluations, appuie la préparation, la négociation et le suivi du contrat ; tranche les contestations de passation.

Ministère chargé des Finances

Donne un avis conforme sur la soutenabilité budgétaire et approuve le contrat.

Premier Ministre

Donne son avis de non-objection avant la signature du contrat.

Seuils des partenariats à paiement public (décret n° 2018-765, art. 3) : 5 milliards de FCFA au moins pour l'État, les établissements publics, les sociétés d'État et d'économie mixte ; 1 milliard pour les villes et les régions ; 250 millions pour les communes ; dérogation possible par décret pris en Conseil des Ministres. L'ANPIPS est le guichet unique de l'investisseur pour la préparation des partenariats : orientation vers l'autorité contractante, appui au montage de l'offre spontanée, mise en relation (diapositive 52).

Sources : loi n° 2018-40 du 5 juin 2018 (art. 59 à 66) · ordonnance n° 2026-11 du 25 février 2026 (art. 60 nouveau) · décret n° 2018-765/PRN/MF du 2 novembre 2018 (art. 3, 5 et 6) · fiches de projet du Ministère du Commerce et de l'Industrie et des ministères sectoriels, octobre 2026.

Des projets ouverts au partenariat public-privé

PROJET	LOCALISATION	COÛT ESTIMATIF	PORTEUR
Zone économique spéciale (ZES) de Yawaré, 250 ha, concession de 35 ans	10 km de Niamey (axe Niamey-Torodi)	**37 milliards FCFA**	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Nouvelle zone industrielle de Bougoum, 2 421 ha	10 km de Niamey (axe Niamey-Torodi)	**19,4 milliards FCFA (viabilisation)**	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Zone industrielle intégrée de Dosso, avec port sec	Dosso	**40 milliards FCFA**	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Zone économique spéciale d'Agadez, 500 ha	Agadez	**50 milliards FCFA**	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Cimenterie intégrée de Keita, 2,5 millions de tonnes par an	Tahoua	**179 milliards FCFA**	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Cimenterie de Kao, 1 million de tonnes par an	Tahoua	**159,8 milliards FCFA**	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Centrale thermique à gaz à cycle combiné de 240 MW	Maradi	**150 milliards FCFA**	Ministère de l'Énergie
Centrale solaire photovoltaïque	Tahoua, Diffa, Zinder	**180 milliards FCFA**	Ministère de l'Énergie
Ports secs de Dosso (antenne de Niamey) et de Maradi	Dosso, Niamey, Maradi	**9,6 et 5,2 milliards FCFA**	Ministère des Transports et de l'Aviation Civile
Interconnexions ferroviaires Maradi-Zinder-Diffa-Tchad et Maradi-Dosso-Niamey-Burkina Faso	Niger, Tchad, Burkina Faso	**1 746 et 2 202 milliards FCFA**	Ministère des Transports et de l'Aviation Civile

Sélection parmi les projets dont le mode de financement envisagé comprend le partenariat public-privé ; fiches de projet du Ministère du Commerce et de l'Industrie et des ministères sectoriels, octobre 2026. Montants estimatifs, à confirmer par les études.

Sources : loi n° 2018-40 du 5 juin 2018 (art. 59 à 66) · ordonnance n° 2026-11 du 25 février 2026 (art. 60 nouveau) · décret n° 2018-765/PRN/MF du 2 novembre 2018 (art. 3, 5 et 6) · fiches de projet du Ministère du Commerce et de l'Industrie et des ministères sectoriels, octobre 2026.

Le cadre juridique de l'activité économique

Textes applicables et avantages pour l'investisseur.

TEXTE	AVANTAGES POUR L'INVESTISSEUR
Actes uniformes OHADA	Droit des affaires harmonisé dans dix-sept États, applicable et opposable : sociétés commerciales, sûretés, procédures collectives, arbitrage et médiation. Le Tribunal de commerce de Niamey et le Centre de médiation et d'arbitrage de Niamey (CMAN) réduisent les délais et les coûts de règlement des litiges commerciaux.
Code des Investissements	Loi n° 2014-09 modifiée par l'ordonnance n° 2025-04 du 3 février 2025. Exonération des droits et taxes de douane, TVA comprise, sur les équipements importés en phase de réalisation ; exonération de l'impôt minimum forfaitaire, de la taxe professionnelle et de la taxe immobilière des personnes morales en phase d'exploitation ; exonération des droits et taxes à l'exportation ; trois années d'avantages supplémentaires au-delà de 50 km de Niamey ; agrément délivré par le guichet unique de l'ANPIPS en un mois en moyenne.
Loi sur le partenariat public-privé	Loi n° 2018-40 du 5 juin 2018, modifiée par les ordonnances n° 2024-50 du 23 octobre 2024 et n° 2026-11 du 25 février 2026 : cadre de financement, de réalisation et de gestion des grands projets d'infrastructure, d'agriculture et d'habitat en partenariat avec l'État ; partage des risques fixé par le contrat, régime fiscal stable, exonérations en phase de réalisation et d'exploitation, recours à l'arbitrage.

Sources : Code des Investissements consolidé (ANPIPS, janvier 2026) · loi n° 2018-40 et ordonnance n° 2026-11 (textes transmis par l'ANPIPS) · ordonnance n° 2024-37 du 8 août 2024 · Ministère du Commerce, Investir au Niger, édition 2023, pour le panorama des textes et de leurs avantages.

Le cadre juridique de l'activité économique

Textes applicables et avantages pour l'investisseur.

TEXTE	AVANTAGES POUR L'INVESTISSEUR
Loi minière	Ordonnance n° 2024-37 du 8 août 2024 : cadre contractuel des relations entre l'État et l'investisseur ; stabilité du régime juridique, économique, fiscal, douanier et financier applicable aux titres miniers ; facilités en matière de contrôle des changes. Les projets d'aval et de services relèvent du Code des Investissements.
Code pétrolier	Loi n° 2017-63 du 14 août 2017 : régime juridique, fiscal, douanier et de change des activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures ; exemption des droits et taxes à l'importation des matériels, équipements et pièces destinés aux opérations pétrolières ; libre convertibilité et libre transfert des fonds ; stabilité des conditions juridiques, économiques et fiscales.
Code de l'électricité	Production ouverte à la concurrence et aux opérateurs privés ; cadre juridique et technique sécurisé pour les bailleurs de fonds et les investisseurs privés de la production, du transport et de la distribution d'électricité.
Code des douanes	Gamme de régimes économiques, suspensifs et particuliers (admission temporaire, entrepôt, transit) pour les intrants, les équipements et les marchandises, ouverte aux investisseurs nationaux et étrangers ; conforme aux dispositions communautaires de l'UEMOA.

Sources : Code des Investissements consolidé (ANPIPS, janvier 2026) · loi n° 2018-40 et ordonnance n° 2026-11 (textes transmis par l'ANPIPS) · ordonnance n° 2024-37 du 8 août 2024 · Ministère du Commerce, Investir au Niger, édition 2023, pour le panorama des textes et de leurs avantages.

Le cadre juridique de l'activité économique

Textes applicables et avantages pour l'investisseur.

TEXTE	AVANTAGES POUR L'INVESTISSEUR
Code général des impôts	Régime fiscal de droit commun des entreprises ; les exonérations relèvent du Code des Investissements, de la loi sur le partenariat public-privé et des codes sectoriels, qui y renvoient pour les impôts concernés.
Code des marchés publics	Libre accès des entreprises nationales et étrangères à la commande publique ; égalité de traitement des candidats ; transparence des procédures.
Protection des investisseurs	Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA, depuis 2012) et Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) ; Protocole sur les investissements à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; Tribunal de commerce de Niamey ; Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN).
Consommation des produits locaux	Ordonnance n° 2025-36 du 22 octobre 2025 portant institution de quotas d'enlèvement à l'importation des produits similaires aux produits fabriqués ou produits sur le territoire national ; décret n° 2025-609/PRN/MC/I du 22 octobre 2025 instituant l'obligation d'achat des produits locaux au Niger. Ces deux textes améliorent les conditions d'accès au marché des entreprises implantées au Niger.

Sources : Code des Investissements consolidé (ANPIPS, janvier 2026) · loi n° 2018-40 et ordonnance n° 2026-11 (textes transmis par l'ANPIPS) · ordonnance n° 2024-37 du 8 août 2024 · Ministère du Commerce, Investir au Niger, édition 2023, pour le panorama des textes et de leurs avantages.

Le cadre juridique de l'activité économique

Textes applicables et avantages pour l'investisseur.

TEXTE	AVANTAGES POUR L'INVESTISSEUR
Code du travail	Loi n° 2012-45 du 25 septembre 2012 et décret n° 2017-682 du 10 août 2017 : liberté d'embauche ; contrat du salarié étranger soumis au visa de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi, réputé accordé à défaut de réponse dans les trente jours, pour deux ans renouvelables une fois. Le Code des Investissements garantit à l'entreprise agréée le libre recrutement de son personnel de direction et le libre transfert de la rémunération de son personnel étranger (loi n° 2014-09, art. 9 et 14).
Entrée et séjour des étrangers	Ordonnance n° 2025-02 du 13 janvier 2025 et décret n° 2025-739 du 26 décembre 2025 : visa d'entrée délivré par les ambassades et consulats pour un à six mois, sauf exemption (États de l'AES, de l'UEMOA et États liés au Niger par un accord) ; permis de séjour ou carte de résident à demander dans les trois mois suivant l'entrée ; libre circulation sur le territoire.

Sources : Code des Investissements consolidé (ANPIPS, janvier 2026) · loi n° 2018-40 et ordonnance n° 2026-11 (textes transmis par l'ANPIPS) · ordonnance n° 2024-37 du 8 août 2024 · Ministère du Commerce, Investir au Niger, édition 2023, pour le panorama des textes et de leurs avantages.

05

Les principaux secteurs porteurs



Les principaux secteurs porteurs



S01

Agriculture et Élevage



S02

Mines et Ressources Minérales



S03

Pétrole, Gaz, Raffinage et Charbon



S04

Énergies et Énergies Renouvelables



S05

Agro-industrie, Transformation et Chaînes de Valeur



S06

Industrie, BTP et Infrastructures



S07

Transport et Logistique



S08

Numérique, Télécoms et Innovation



S09

Finance, Banque et Inclusion Financière



S10

Eau, Irrigation et Économie Hydrique



S11

Artisanat, Tourisme et Économie Créative



S12

Formation Professionnelle et Technique



S13

Santé et Industries Pharmaceutiques

Les principaux secteurs porteurs



S01 Agriculture et Élevage

43,3 % du PIB pour l'agropastoral (INS, 2025) · 15,5 millions d'hectares de terres cultivables, dont moins de 20 % sont exploités (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2026) · bétail, oignon et niébé : 1,6 % des exportations de biens.

PORTE D'ENTRÉE
Conservation, transformation de premier degré et logistique commerciale, en aval d'une base productive de premier plan.

Alignement au PRR 2025-2029
Souveraineté alimentaire, transformation locale des productions agropastorales et revenus ruraux.



S02 Mines et Ressources Minérales

Uranium : 7e producteur mondial en 2022 (World Nuclear Association) et 6e rang des ressources identifiées (AEN-AIEA, Uranium 2026, au 1er janvier 2025) · 6,3 % du PIB pour les industries extractives, mines et pétrole brut réunis, +22,9 % en volume en 2025 (INS).

PORTE D'ENTRÉE
Équiper l'écosystème minier : services, laboratoires, maintenance, énergie, matériaux.

Alignement au PRR 2025-2029
Valorisation locale des ressources minières et contenu local.

Données extraites des fiches sectorielles, édition 2026 ; projets prioritaires : Ministère du Commerce et de l'Industrie, octobre 2026 (détail en diapositive 44).

Les principaux secteurs porteurs



S03 Pétrole, Gaz, Raffinage et Charbon

7,5 % du PIB pour les hydrocarbures en 2025 (INS) · pétrole brut 89,0 % des exportations 2025 (INS) · 483,9 milliards FCFA de recettes fiscales pétrolières (TOFE 2025, via l'INS) · produits raffinés exportés : 4 % de la valeur du brut · charbon : Anou-Araren en exploitation, Salkadamna en projet.

PORTE D'ENTRÉE

Services aux installations, distribution, dérivés et conditionnement autour du flux de brut.

Alignement au PRR 2025-2029

Souveraineté énergétique et transformation locale des hydrocarbures.



S04 Énergies et Énergies Renouvelables

83,9 % des ménages urbains abonnés à l'électricité contre 4,6 % en milieu rural (INS, 2023) · 5,2 % des ménages équipés d'un panneau solaire et 92,8 % cuisinant au bois (INS, EHCVM 2021-2022).

PORTE D'ENTRÉE

Kits solaires en paiement échelonné, pompage, hybridation des sites isolés, cuisson propre.

Alignement au PRR 2025-2029

Accès à l'énergie pour tous et transition vers les énergies propres.

Données extraites des fiches sectorielles, édition 2026 ; projets prioritaires : Ministère du Commerce et de l'Industrie, octobre 2026 (détail en diapositive 44).

Les principaux secteurs porteurs



S05 Agro-industrie, Transformation et Chaînes de Valeur

43,3 % du PIB pour l'agropastoral (INS, CEN 2025) contre 1,6 % des exportations de biens pour les trois filières phares, bétail, oignon et niébé (INS, commerce extérieur 2025) : la valeur se crée dans la transformation · 471,2 milliards FCFA de produits alimentaires importés en 2025 (INS).

PORTE D'ENTRÉE

Unité intégrée de taille moyenne, adossée à un bassin de production et à sa propre solution énergétique.

Alignement au PRR 2025-2029

Industrialisation par la transformation locale des produits agricoles.



S06 Industrie, BTP et Infrastructures

3,4 % du PIB, +9,9 % de croissance en volume en 2025 (INS) · 3 sites industriels à aménager autour de Niamey, dont la zone industrielle de Bougoum (2 421 ha) et la zone économique spéciale de Yaware (250 ha) (Ministère du Commerce et de l'Industrie).

PORTE D'ENTRÉE

Matériaux locaux, voiries et réseaux, ingénierie et travaux : les maillons qui servent tous ceux qui bâtissent.

Alignement au PRR 2025-2029

Infrastructures structurantes, habitat et commande publique d'équipement.

Données extraites des fiches sectorielles, édition 2026 ; projets prioritaires : Ministère du Commerce et de l'Industrie, octobre 2026 (détail en diapositive 44).

Les principaux secteurs porteurs



S07 Transport et Logistique

2,4 % du PIB, +26,3 % de croissance en volume en 2025, la plus forte de toutes les branches (INS) · 6 293 titres de transport de marchandises délivrés en 2024, contre 2 071 en 2020 (INS, Tableau de Bord Social 2025).

PORTE D'ENTRÉE

Entreposage et services au fret, où le formel a un avantage sur l'informel.

Alignement au PRR 2025-2029

Désenclavement, corridors et logistique au service du commerce.



S08 Numérique, Télécoms et Innovation

317,46 milliards FCFA de chiffre d'affaires du secteur (ARCEP, 2025) · 306,5 milliards dépensés en TIC par les ménages · 84,2 % de téléphonie mobile contre 5 % d'informatique (INS, enquête TIC 2025).

PORTE D'ENTRÉE

Plateformes de paiement, services applicatifs, compétences : la condition des autres secteurs.

Alignement au PRR 2025-2029

Transformation numérique de l'administration et de l'économie.

Données extraites des fiches sectorielles, édition 2026 ; projets prioritaires : Ministère du Commerce et de l'Industrie, octobre 2026 (détail en diapositive 44).

Les principaux secteurs porteurs



S09 Finance, Banque et Inclusion Financière

21,3 % de bancarisation élargie en 2025 (BCEAO ; 15,4 % en 2024) · 102,2 milliards FCFA de transferts de migrants enregistrés en 2024 (BCEAO, balance des paiements) · 84,2 % des ménages équipés en téléphonie mobile (INS, enquête TIC 2025).

PORTE D'ENTRÉE

Épargne-projet de la diaspora, micro-assurance, crédit-bail, monnaie électronique, garanties. Réglementation BCEAO.

Alignement au PRR 2025-2029

Inclusion financière et mobilisation de l'épargne nationale et de la diaspora.



S10 Eau, Irrigation et Économie Hydrique

10,6 % d'accès au service optimal d'eau potable, 3,9 % en milieu rural (enquête PROSEHA 2022) · Programme Grande Irrigation 2024-2027 : 21 200 ha nouveaux et 10 000 ha à réhabiliter sur 77 sites.

PORTE D'ENTRÉE

Forage, pompage solaire, exploitation-maintenance sous contrat de performance.

Alignement au PRR 2025-2029

Maîtrise de l'eau, grande irrigation et accès à l'eau potable.

Données extraites des fiches sectorielles, édition 2026 ; projets prioritaires : Ministère du Commerce et de l'Industrie, octobre 2026 (détail en diapositive 44).

Les principaux secteurs porteurs



S11 Artisanat, Tourisme et Économie Créative

18 534 visiteurs non résidents en 2024 (Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, annuaire 2020-2024) · un cheptel de 62,4 millions de têtes en 2024 (DS/MAGEL, Tableau de bord social 2025 de l'INS) pour la filière cuirs et peaux · une tannerie industrielle étudiée par l'État (2023).

PORTE D'ENTRÉE

Transformation de matières locales pour le marché intérieur : cuir semi-fini, textile sur commande, artisanat d'art vendu en ligne, puis tourisme d'affaires.

Alignement au PRR 2025-2029

Valorisation du patrimoine, des savoir-faire et de l'économie créative.



S12 Formation Professionnelle et Technique

68,2 % de la population a moins de 25 ans (INS, projection 2026) · 124 758 élèves de l'enseignement technique et professionnel (INS, Tableau de Bord Social 2025, données 2024) · 7 587 emplois annoncés par les projets agréés en 2025 (ANPIPS) · enseignement : +9,0 % en 2025 (INS).

PORTE D'ENTRÉE

Certification et placement financés par l'employeur : la compétence comme produit, l'insertion comme preuve.

Alignement au PRR 2025-2029

Employabilité des jeunes et adéquation entre formation et emploi.

Données extraites des fiches sectorielles, édition 2026 ; projets prioritaires : Ministère du Commerce et de l'Industrie, octobre 2026 (détail en diapositive 44).

Les principaux secteurs porteurs



S13 Santé et Industries Pharmaceutiques

123,7 milliards FCFA de produits pharmaceutiques importés en 2025, soit environ 10 % des importations de biens (INS).

PORTE D'ENTRÉE

Distribution, chaîne du froid et services techniques, avant la production.

Alignement au PRR 2025-2029

Souveraineté sanitaire et production pharmaceutique locale.

Données extraites des fiches sectorielles, édition 2026 ; projets prioritaires : Ministère du Commerce et de l'Industrie, octobre 2026 (détail en diapositive 44).

Projets prioritaires par secteur

Les projets prioritaires de chaque secteur, localisés et, quand les études le permettent, chiffrés.

S01 · AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

- Contrat-plan pluriannuel 2024-2027 de l'Office national des aménagements hydro-agricoles (ONAHA) · zones à fort potentiel · 128 milliards FCFA
- Pôle rizicole intégré de la région de Diffa · 200 milliards FCFA
- Projet de construction des abattoirs frigorifiques modernes dans les régions de Niamey, Zinder, Dosso, Tahoua et Agadez

S02 · MINES ET RESSOURCES MINÉRALES

- Valorisation du charbon de Salkadamna, 70 millions de tonnes de réserves · Tahoua · coût à déterminer par les études
- Projet d'installation des comptoirs nigériens d'achat des métaux précieux
- Projet de développement des chaines des valeurs du secteur minier

S03 · PÉTROLE, GAZ, RAFFINAGE ET CHARBON

- Nouvelle raffinerie de 100 000 barils par jour · Dosso · environ 1,9 milliard USD
- Programme de valorisation du gaz naturel d'Agadem : gazoduc, centrale à gaz et usine d'urée · Diffa, Zinder, Maradi · 596,8 milliards FCFA
- Complexe pétrochimique de Maradi · coût à déterminer par l'étude de faisabilité (2026)

S04 · ÉNERGIES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Projet de construction de la première phase de la centrale thermique de Salkadamna (200 MW) et des briquettes de 150000 T/an
- Centrales solaires photovoltaïques de Tahoua, Diffa et Zinder · 180 milliards FCFA
- Centrale thermique à gaz à cycle combiné de 240 MW · Maradi · 150 milliards FCFA
- Centrale photovoltaïque de 50 MW d'Anou-Araren (SONICHAR) · Agadez · 50 milliards FCFA

Projets identifiés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie à partir des fiches de projet du Ministère et des ministères sectoriels, octobre 2026. Montants estimatifs des porteurs de projet, à confirmer par les études.

Projets prioritaires par secteur

Les projets prioritaires de chaque secteur, localisés et, quand les études le permettent, chiffrés.

S05 · AGRO-INDUSTRIE, TRANSFORMATION ET CHAÎNES DE VALEUR

- Unité de transformation de la tomate en concentré, 2 500 t par an · Doguérawa, Tahoua · 3,14 milliards FCFA
- Unité de transformation du manioc en farine et en gari, 1 250 t par an · Dosso · 592 millions FCFA
- Unité de transformation du niébé en farine, 100 t par mois · Dosso, Maradi ou Zinder · 424 millions FCFA
- Nouvelles usines de transformation du riz paddy de la société Riz du Niger (RINI) · Tillabéri, Doutchi, Madaoua, Magaria, Madarounfa · 80,3 milliards FCFA

S06 · INDUSTRIE, BTP ET INFRASTRUCTURES

- Nouvelle zone industrielle de Bougoum, 2 421 ha · axe Niamey-Torodi · 19,4 milliards FCFA de viabilisation, en partenariat public-privé
- Zone économique spéciale de Yawaré, 250 ha · 10 km de Niamey · 37 milliards FCFA, concession de 35 ans
- Zone industrielle intégrée de Dosso, avec port sec · 40 milliards FCFA
- Zone économique spéciale d'Agadez, 500 ha · 50 milliards FCFA
- Cimenterie intégrée de Keita, 2,5 millions de tonnes par an, avec centrale énergétique dédiée · Tahoua · 179 milliards FCFA
- Cimenterie de Kao, 1 million de tonnes par an · Tahoua · 159,8 milliards FCFA (étude de 2020 à actualiser)
- Unité textile de Niamey, tenues scolaires et militaires

Projets identifiés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie à partir des fiches de projet du Ministère et des ministères sectoriels, octobre 2026. Montants estimatifs des porteurs de projet, à confirmer par les études.

Projets prioritaires par secteur

Les projets prioritaires de chaque secteur, localisés et, quand les études le permettent, chiffrés.

S07 · TRANSPORT ET LOGISTIQUE

- Port sec de Dosso et son antenne de Niamey, 50 ha · 9,6 milliards FCFA
- Transport urbain de Niamey (SONITU) : véhicules, infrastructures et systèmes · 45,6 milliards FCFA
- Interconnexion ferroviaire Maradi-Dosso-Niamey-frontière du Burkina Faso · 2 202 milliards FCFA

S08 · NUMÉRIQUE, TÉLÉCOMS ET INNOVATION

- Projet Villages intelligents (Agence Nationale pour la Société de l'Information, ANSI) : plus de 900 localités connectées, 113 centres numériques · 100 millions USD, 2020-2026
- Centre de données de l'État, réseau intranet gouvernemental et point d'échange Internet national (ANSI)
- Dématérialisation de cinq services publics en 2026

S09 · FINANCE, BANQUE ET INCLUSION FINANCIÈRE

- Développement de la finance inclusive · Niger Poste, plus de 100 agences et 250 relais postaux dans les huit régions · 1,265 milliard FCFA

S10 · EAU, IRRIGATION ET ÉCONOMIE HYDRIQUE

- Programme Grande Irrigation 2024-2027 · 21 200 ha nouveaux et 10 000 ha réhabilités sur 77 sites · 520 milliards FCFA
- Barrage de Kandadji · vallée du fleuve Niger · ouvrage structurant de la filière riz, en planification

Projets identifiés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie à partir des fiches de projet du Ministère et des ministères sectoriels, octobre 2026. Montants estimatifs des porteurs de projet, à confirmer par les études.

Projets prioritaires par secteur

Les projets prioritaires de chaque secteur, localisés et, quand les études le permettent, chiffrés.

S11 · ARTISANAT, TOURISME ET ÉCONOMIE CRÉATIVE

- Unité de tannage industriel des cuirs et peaux, 5 000 peaux par jour · Maradi, Zinder ou Niamey · 738 millions FCFA

S12 · FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Infrastructures de formation et appui à l'insertion des sortants de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) · national · 59,9 milliards FCFA
- École d'ingénierie industrielle, dix filières · zone industrielle de Bougoum · en planification
- Centre de recherche et de formation sur les matériaux locaux · Tahoua, Diffa · 5 milliards FCFA

S13 · SANTÉ ET INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES

- Hôpital de référence de 500 lits · Zinder · 42,5 milliards FCFA
- 27 hôpitaux de district et transformation de 200 cases de santé en centres de santé intégrés de type II · toutes les régions · 170,5 milliards FCFA
- Reconstruction de la maternité Issaka Gazobi · Niamey · 31,16 milliards FCFA

COMMENT ACCÉDER À CES PROJETS

Les fiches de projet disponibles (montage, composantes, porteur) sont communicables par le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Les projets en partenariat public-privé relèvent de la loi n° 2018-40 ; les autres projets peuvent être agréés au Code des Investissements. L'ANPIPS oriente l'investisseur vers le porteur du projet.

Projets identifiés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie à partir des fiches de projet du Ministère et des ministères sectoriels, octobre 2026. Montants estimatifs des porteurs de projet, à confirmer par les études.

06

Obtenir l'agrément au Code des Investissements

Le parcours en sept étapes



Obtenir l'agrément au Code des Investissements

Le parcours en sept étapes

1 — Prise de contact et information sectorielle

ANPIPS · Direction de la Promotion et de la Facilitation des Investissements

Accès libre

Sans rendez-vous · gratuit

Un point d'entrée unique et un interlocuteur nommé.

2 — Identification de l'opportunité et diligence raisonnable

Administration sectorielle · Secteur privé

1 à 4 semaines

Coût variable

L'hypothèse confrontée au terrain avant toute dépense d'étude.

3 — Dépôt de la demande d'agrément

ANPIPS · Guichet Unique

1 jour

Accusé de réception · frais d'étude (voir tableau)

Une date certaine d'entrée en procédure, opposable.

4 — Déclaration d'éligibilité

ANPIPS · Guichet Unique

1 semaine

Gratuit · 30 jours ouvrables autorisés (art. 19)

La confirmation que le projet entre dans le champ du Code.

5 — Arrêté ou décret d'agrément

ANPIPS · Secrétariat Général du Gouvernement pour le régime conventionnel

2 semaines

Gratuit · décret conventionnel plus long

Le titre juridique ouvrant droit aux exonérations.

6 — Formalisation juridique · registre du commerce (RCCM), identifiant fiscal (NIF)

Maison de l'Entreprise

3 jours

17 500 FCFA

L'existence juridique : ouvrir un compte, importer, recruter.

7 — Publication au Journal Officiel et démarrage

ANPIPS · dispositifs de financement

1 semaine

Selon dispositif

L'opposabilité aux tiers et l'accès aux guichets de financement.

Les délais indiqués sont ceux réellement observés par l'Agence en 2026, et non les délais réglementaires.

Obtenir l'agrément au Code des Investissements

Le parcours en sept étapes

≈ 1 mois

DÉLAI TOTAL MOYEN CONSTATÉ, DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AGRÉMENT AU CODE DES INVESTISSEMENTS À SON OBTENTION

Le délai d'éligibilité autorisé par le texte est de trente jours ouvrables ; la pratique observée est environ six fois plus rapide. Les étapes ne s'additionnent pas toutes, la formalisation juridique se conduisant en parallèle de l'instruction. Le décret d'agrément du régime conventionnel demande un délai supplémentaire, car il passe par le Secrétariat Général du Gouvernement. La procédure aboutit par une décision expresse, notifiée à l'investisseur, qui fixe la date d'ouverture de ses avantages.

FRAIS ET FORMALITÉS	MONTANT	DÉLAI	OBSERVATION
Frais d'étude du dossier · régime promotionnel / conventionnel	**1 million / 3 millions FCFA**	Au dépôt	Article 16 du décret n° 2025-069 du 3 février 2025.
Visa d'entrée de l'investisseur étranger	**Droit de chancellerie**	5 à 15 jours	Délivré avant le départ par les ambassades et consulats, pour un à six mois ; dispense pour les ressortissants de l'AES et de l'UEMOA ; visa au point d'entrée à titre exceptionnel (ordonnance n° 2025-02 du 13 janvier 2025).
Immatriculation et formalités de création	**17 500 FCFA**	3 jours	Par la Maison de l'Entreprise ; 8 353 entreprises créées en 2025.
Permis de séjour ou carte de résident	**–**	Dans les 3 mois	À demander auprès des services de la Police nationale dans les trois mois suivant l'entrée (décret n° 2025-739 du 26 décembre 2025).
Emploi d'un salarié étranger	**Redevance ANPE**	30 jours	Contrat écrit visé par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi avant l'entrée du salarié ; deux ans, renouvelable une fois ; priorité aux compétences nationales (Code du travail, loi n° 2012-45, art. 48 à 51).

Délais observés et déclarés par l'ANPIPS, statistiques du Guichet Unique, août 2026. Frais d'étude : article 16 du décret n° 2025-069. Frais et délai d'immatriculation : Maison de l'Entreprise.

07

Vos interlocuteurs institutionnels



Vos interlocuteurs institutionnels

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Maîtrise d'ouvrage de la présente édition · politique commerciale et industrielle · projets industriels prioritaires par région, zones industrielles et zones économiques spéciales · fiches sectorielles et fiches de projet · Forum International Investir au Niger (F2IN), Niamey, 24-26 novembre 2026.

www.commerce-industrie.gouv.ne · rue de la Tapoa, Niamey

www.commerce-industrie.gouv.ne

Forum F2IN · www.f2in.ne

ANPIPS · Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques

Guichet Unique de mise en œuvre du Code des Investissements · promotion et facilitation · partenariats public-privé · dispositif diaspora · catalogue de 77 projets communicable sur demande motivée. Décret n° 2018-655 du 25 septembre 2018, refonte par le décret n° 2025-069 du 3 février 2025.

(+227) 20 35 36 84 · service.courrier@anpips.ne · www.anpips.ne · boulevard Mali Béro, Niamey · lundi-vendredi, 8 h-17 h 30

www.anpips.ne

Coordonnées de l'ANPIPS communiquées par l'Agence, août 2026 ; sites institutionnels (Ministère, ANPIPS, CCIN, Maison de l'Entreprise, ANIPEX, FONAP) consultés le 21 octobre 2026 ; CGPN et OPIN : coordonnées communiquées au consultant, octobre 2026 ; siège de la CGPN selon l'Alliance des Patronats Francophones. Les codes QR ouvrent les sites indiqués.

Vos interlocuteurs institutionnels

CCIN · Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger

Chambre consulaire des opérateurs économiques · appui aux entreprises, salons et foires · Maison de l'Entreprise (formalités de création : 8 353 entreprises en 2025) · Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX) · Centre de gestion agréé.

(+227) 20 73 22 10 · info@cciniger.org · www.cciniger.org · Place de la Concertation, Niamey
Maison de l'Entreprise : (+227) 20 72 21 85 · info@mde.ne · ANIPEX : (+227) 20 72 42 76 · contact@anipex.org

www.cciniger.org

FONAP · Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries

Fonds public rattaché au Ministère de l'Économie et des Finances (décret n° 2021-328 du 13 mai 2021) · garanties, bonification de taux, participations, crédit-bail et appui-conseil aux PME et PMI, par l'intermédiaire des banques et des structures d'appui.

(+227) 20 35 01 97 · info@fonap.ne · www.fonap.ne · avenue Djibo Bakary, BP 11 163 Niamey

www.fonap.ne

Coordonnées de l'ANPIPS communiquées par l'Agence, août 2026 ; sites institutionnels (Ministère, ANPIPS, CCIN, Maison de l'Entreprise, ANIPEX, FONAP) consultés le 21 octobre 2026 ; CGPN et OPIN : coordonnées communiquées au consultant, octobre 2026 ; siège de la CGPN selon l'Alliance des Patronats Francophones. Les codes QR ouvrent les sites indiqués.

Vos interlocuteurs institutionnels

CGPN · Confédération Générale du Patronat du Niger

Organisation patronale faîtière réunissant le Conseil National du Patronat du Niger (CNPN) et la Fédération des Organisations Patronales du Niger (FOP-Niger) · dialogue public-privé · mise en relation avec les entreprises nationales.

BP 2 118 Niamey · cgpniger953@gmail.com · boulevard du 15 Avril, rue 23, Niamey

OPIN · Organisation des Professionnels de l'Industrie du Niger

Organisation professionnelle des entreprises industrielles, membre du cadre national de dialogue public-privé · mise en relation avec les industriels nationaux, sous-traitance et partenariats industriels.

(+227) 20 73 92 18 · BP 12 347, Niamey

Coordonnées de l'ANPIPS communiquées par l'Agence, août 2026 ; sites institutionnels (Ministère, ANPIPS, CCIN, Maison de l'Entreprise, ANIPEX, FONAP) consultés le 21 octobre 2026 ; CGPN et OPIN : coordonnées communiquées au consultant, octobre 2026 ; siège de la CGPN selon l'Alliance des Patronats Francophones. Les codes QR ouvrent les sites indiqués.

À PROPOS DE CETTE ÉDITION

Les données de cette édition proviennent d'abord des sources nationales : Institut National de la Statistique, BCEAO, directions statistiques des ministères, ANPIPS et textes officiels. Chaque chiffre porte son année de référence et sa source exacte. Des fiches sectorielles de quatre pages prolongent cette brochure, secteur par secteur. Pour toute question sur une donnée ou un secteur, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et l'ANPIPS sont vos interlocuteurs.

AVERTISSEMENT

La présente brochure est un document de promotion et d'orientation économique. Elle ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre, ni un engagement contractuel de l'État du Niger, du Ministère du Commerce et de l'Industrie ou de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Toute décision d'investissement doit reposer sur des diligences propres à l'investisseur.

LES FICHES SECTORIELLES · ÉDITION 2026

S01 Agriculture et élevage

S02 Mines et ressources minérales

S03 Pétrole, gaz, raffinage et charbon

S04 Énergies renouvelables

S05 Agro-industrie, transformation et chaînes de valeur

S06 BTP et infrastructures

S07 Transport et logistique

S08 Numérique, télécoms et innovation

S09 Finance, banque et inclusion financière

S10 Eau, irrigation et économie hydrique

S11 Artisanat, tourisme et économie créative

S12 Formation professionnelle et technique

S13 Santé et industries pharmaceutiques

Venez investir au Niger, terre d'opportunités et de prospérité.

Ministère du Commerce et de l'Industrie

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
www.commerce-industrie.gouv.ne
www.f2in.ne

ANPIPS · GUICHET UNIQUE
(+227) 20 35 36 84
service.courrier@anpips.ne
www.anpips.ne

OIM
ONU MIGRATION
OIM NIGER · ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
Avenue Issa Béri, rue IB-42, porte 125, Plateau, Niamey · BP 10 260 · (+227) 20 75 25 07 · iomniamey@iom.int · niger.iom.int

Investir au Niger · Édition 2026, élaborée avec l'appui financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Expert consultant : Dr Modi Adamou · modi_adamou@yahoo.fr